

GUIDE DES AIDES

AIDES A LA CREATION



Prêt d'honneur Guéret La Souterraine Initiatives

Bénéficiaires

Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Secteurs d'activité exclus :

- Agriculture,
- Professions libérales
- Services d'intermédiation financière.

Finalités

Aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- À monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé ;
- À financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur ;
- Une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils (visite de terrain, mise en place d'indicateurs adaptés, analyse des écarts entre le prévisionnel et le réel), en faisant intervenir des partenaires compétents et des experts associés pour résoudre ses difficultés ponctuelles, en lui permettant de bénéficier du parrainage d'un chef d'entreprise expérimenté et en lui ouvrant les portes des réseaux d'accompagnement locaux (club de créateurs).

Dépenses financées

- Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise
- Le prêt d'honneur accordé par France Initiative ne remplace pas un prêt bancaire, mais en facilite l'obtention. Les organismes bancaires s'appuieront sur le travail d'accompagnement effectué par la plateforme pour déterminer le montant du prêt qu'elles

accorderont aux bénéficiaires de prêts d'honneur.

Modalités d'intervention

Prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 2 000 et 5 000 €, remboursable sur 3 ans. La plateforme France Initiative peut également aider le bénéficiaire à monter des dossiers de demande de dispositifs financiers publics complémentaires

- Prêt à la création d'entreprise (PCE), proposé par l'agence nationale Oséo
- Prêt d'honneur NACRE réservé aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux pouvant aller jusqu'à 10 000 € à 0 % et comprenant un suivi post création pendant 3 ans
- Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), qui garantit des prêts bancaires des femmes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise ;
- Aides à la création-reprise qui peuvent être proposées par les collectivités locales (conseils régionaux, conseils généraux, etc.).

Contacts

Guéret La Souterraine Initiative

9 Avenue Charles de Gaulle BP 302

23006 GUERET

Tel : 05 55 41 04 48

Fax : 05 55 41 13 01